**Université d’IBN KHALDON – TIARET-**

**Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie**

***Master 2 Ecologie animale* 2023/2024**

***Corrigé type du***

***Module : Stratégie mondiale de conservation de la biodiversité***

**Réponses :**

**R1(07pts)**: Chaque étudiant doit donner un exemple d’une stratégie mondiale de la conservation de la biodiversité (déjà présenter dans son exposé).

**R2(02 pts) : détails des abréviations**

CNE : *Comité National de l’Environnement*

ANGE : *Agence Nationale de Gestion de l’Environnement*

DFC : *Direction de la Faune et de la Chasse*

FAO : *Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture*

**R3(05 pts) : Définitions des termes**

1. **Utilisation durable :** utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d’une manière et à un rythme qui n’entraîne pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.
2. **Monographie :** étude détaillée sur un sujet donné. La monographie nationale de la diversité biologique est donc l’étude détaillée de cette diversité pour une nation donnée.
3. **Espèce endémique :** Espèce présente seulement dans une région ou à un lieu donné.
4. **Espèce éteinte :** Espèce qui a existé sur un territoire et qui n’existe plus ailleurs au monde.
5. **Zones humides :** Biotopes aquatiques marécageux ou lagunaires continentaux ou littoraux où l’eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée.

**R4(02pts) : Les causes juridique et réglementaire**

Sur le plan juridique, les causes de la perte de la diversité biologique sont : le caractère parfois inapproprié, les incohérences, l’insuffisance et le non ou mauvaise application des textes, des lois et des réglementations relatifs à la gestion des ressources naturelles.

**R5(04pts) :** Les programmes du plan d’action (avec des exemples) :

**1.Programme de renforcement des capacités qui comporte trois volets :**

Volet A : Renforcement des capacités juridiques de conservation et d’utilisation durables de la biodiversité.

Volet B : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes.

Volet C : Renforcement des capacités nationales de caractérisation et de suivi de la diversité biologique.

**2. Programme de sécurisation du dispositif national de conservation avec cinq volets :**

Volet A : Consolidation de la conservation des aires protégées prioritaires au sein du système national d’aires protégées.

Volet B : Accroissement de la représentation des écosystèmes afromontagnards au sein du système national d’aires protégées.

Volet C : Accroissement de la représentation des écosystèmes de zones humides.

Volet D : Développement des initiatives de conservation en milieux rural et urbain au travers d’un réseau de micro-réserves.

Volet E : Aménagement durable des formations forestières et savanicoles naturelles affectées à des objectifs de production et/ou de protection.

**3.Programme d’appui à la conservation ex situ.**

**4.Programme d’appui à l’utilisation durable et au partage équitable des revenus issus des ressources biologiques.**

Ces programmes ne peuvent être exécutés isolement et doivent s’appuyer sur l’existant à savoir :

- le Programme National d’Action Décentralisée de gestion de l’Environnement (PNADE) ;

- le projet de réhabilitation des aires protégées ;

- le projet régional du parc W/ECOPAS.